

la République et sera vengé du 24 mai 1873... quel beau jour pour ce rancunier vieillard !

Or, ce pot au lait de Thiers-Perrette est renversé par M. Gambetta qui signifie au maréchal que le budget ne sera pas discuté et, par conséquent pas voté, si le ministère du 17 mai n'est pas renvoyé.

Vous voyez donc que nous avons encore bien des incidents à persécuter, et que les ministres du maréchal ne sont bien, il ne faut pas cesser de le répéter, d'éviter des illusions bien dangereuses, s'ils veulent s'entendre, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, aux vieilles routines parlementaires.

Parmi toutes les feuilles républicaines et radicales le Journal des Débats continue à se distinguer par la violence de ses attaques. Il manœuvre surtout avec le ton d'un persiflage dont la monotone trahit la décadence du talent. Les académiciens qui complaisamment, dans ce journal, le rôle de Clemens Littératures, fatiguent leurs lecteurs par la répétition des mêmes gambades.

C'est à moi que le général Changarnier disait un jour :

« Le Journal des Débats n'est même plus bon à prendre avec des pinçettes. Le grand incident dont je vous ai rendu compte, hier, ne s'est point passé à Chartres, mais à Châteaudun.

On annonce que le ministère de la justice a ordonné de nouvelles poursuites contre certains journaux, notamment contre le Radical et la Marseillaise, ce dernier journal poursuivi au sujet de l'outrageant article dans lequel le maréchal était comparé à Soubouque.

Aujourd'hui, le bilan de la Banque de France se trouve dans le chapitre du portefeuille commercial une augmentation hebdomadaire de 64 millions — qu'en disent les organes de MM. les radicaux qui, naguère encore, vantaient, sous leur férule démocratique, le précédent reprise des affaires, reprise qui démentait chaque bilan hebdomadaire de la Banque de France ? Quant à nous, nous n'hésions pas à déclarer que le commerce verra plus de sécurité dans la loyauté bien connue du Maréchal-Président, que dans quantité de nouveautés politiques les plus subversives.

DE SAINT-CHERON.

CHRONIQUE

M. Sarcey se défend de manger systématiquement du prétre. A l'en croire, ce sont les mauvaises langues qui font courir ce bruit.

« Personne, dit-il, ne rend plus aisément que moi justice aux prêtres, quand par hasard ils ont pour eux les bons sens et l'équité. Je prends volontiers leur défense, et je vais encore, aujourd'hui, donner une preuve irrécusable de mon goût d'impartialité. »

Et, là-dessus, il raconte l'histoire et fait l'apologie très chaude d'un prêtre qui, après avoir mangé à tous ses devoirs, s'est enfilé en Suisse et vient de s'y marier. M. Sarcey trouve ce prêtre parfait et les voudrait tous voir comme celui-là.

Mais son sonnet ne sera pas exaucé: les prêtres, en général, aiment mieux être mangés que loués par M. Sarcey.

La presse polonaise de Lemberg parle d'une conspiration découverte dans l'armée russe du Danube, parmi les régiments du Caucase. De nombreux officiers auraient été passés par les armes et leurs régiments envoyés dans l'intérieur de l'empire.

Une légère amélioration s'est produite dans la santé de la reine de Hollande. La dernière nuit a été moins mauvaise; le danger est moins immédiat qu'hier.

La Marseillaise tient, paraît-il, à se faire supprimer. Voilà ce qu'elle dit sous la signature du citoyen Dupontal :

« Il paraît qu'il est loin d'être comme sur des roulettes, parmi les clients de la fraque du 17 mai. Seul, et seul est content, il croit que c'est arrivé; il dit : mon gouvernement — comme l'ex-roi d'Araucanie; rassure les bons et menace les méchants, comme le patito de Marguerite Bellanger; parle des progrès de l'agriculture et de l'industrie, comme si les agriculteurs et les industriels ne savaient pas, par expérience, ce que sont pour eux les sens de guerre; garantit la stabilité et la paix au-delà-hors, comme ce cousin, sinistre qui, à la veille de croquer sous le mépris public, répondait de l'ordre et, croyant rouler Bismarck et le roi de Prusse, leur lançait aux jambes les roueries de Benedetti, les chicanes de Gramont et les arlequinades d'Edouard Divier.

« Une seule vantance de la harrangue de Compiègne a paru ralliée par l'opinion publique, c'est celle ou le protecteur de Bazaine déclare que « personne en Europe ne doute de sa parole. » Qu'à t-il donc pu dire de si autorisé, ce tacticien entre les muets d'une époque où les muets eux-mêmes apprennent à dire quelque chose? Il a dit d'abord qu'il se ferait toujours un scrupule d'exécuter les volontés des représentants de la souveraineté nationale. L'Europe doit savoir maintenant à quel s'en tenir à cet égard, et il faut convenir qu'elle aurait une foi plus que robuste si elle basait sur cette déclaration sa confiance dans la parole de l'Élu du 20 novembre. »

Et plus loin :

« Le Panthéon ! ils oublient donc, les misérables ! que les dalles de ce monument, rouges du sang de Millière,

attendent depuis soixante ans la réparation aux restes de Voltaire, de Rousseau et de Marat, et qu'une profanation nouvelle ne pourrait qu'irriter, non pas les mêmes sacrés des deux grands esprits du dix-huitième siècle, mais la conscience publique, éclairée sur les faits et les assassinats de 1793 par les faits et les assassinats de 1871. »

L'article a une colonne; et dire que M. Thiers a mis son nom, au bas du manifeste des gauches, à côté de celui de l'homme qui a écrit ce qu'on vient de lire.

La Correspondance Universelle nous apporte ces deux mystérieuses nouvelles :

« Nous apprenons au moment de mettre sous presse qu'un grand personnage... étranger serait sur le point d'être invité à quitter le territoire français. »

« Un de nos correspondants, nous informe que la femme de l'héritier présomptif d'une des familles régnantes de l'Europe va demander sa séparation de corps. »

Le Monde apprend que l'escadre de la Manche et l'escadre de réserve, en rade de Plymouth, ont reçu, mardi, soir l'ordre d'appareiller immédiatement et qu'elles ont quitté les eaux anglaises le lendemain matin. On ignore sur quel point les dirige l'amiral, mais on suppose généralement qu'elles se rendent à Gibraltar.

L'Univers annonce que le meeting anti-catholique qui avait été interdit par le gouvernement italien pour le 3 juin, a été permis aujourd'hui.

On lit dans la Liberté :

« Le roi Victor-Emmanuel a écrit au Pape une lettre de congratulations, à l'occasion de son jubilé. Le Pape a répondu, demandant au roi de ne pas permettre à son gouvernement de dépouiller les paroisses et les confréries, ou alors, il se verrait forcé de protester en termes très vifs contre cette nouvelle attaque contre l'Eglise. »

Cette réponse du Pape coïncide singulièrement avec une déclaration faite tout récemment par M. Depretis, à la Chambre des députés italienne. « J'ai toujours été d'avis, a dit M. Depretis, que tous les biens ecclésiastiques sans exceptions devaient être réunis au domaine de l'Etat. »

On lit dans le Figaro :

« Nous recevons la lettre suivante, que nous reproduisons à titre de curiosité, en mettant, bien entendu, au conditionnel toutes les affirmations de notre correspondant :

« ... Il est bien permis, en certaines circonstances, de prendre en main les intérêts des artistes, qui ne sont pas tous millionnaires, tant s'en faut. Voici donc un fait récent qui pourra être lu avec fruit par beaucoup d'entre eux. »

C'était sous le ministère de M. Waddington. La direction des beaux-arts disposait d'une somme de 80,000 francs, devant être affectée à des commandes artistiques. A cette même époque, M. Jobbé-Duval fut chargé d'une décoration à exécuter aux archives et devant être payée 18,000 francs. M. Jobbé-Duval alla voir l'emplacement qui lui était destiné et revint très-gaillardement trouver le ministre, lui déclarant que tout considéré, il trouvait préférable d'exécuter un travail d'ensemble, c'est-à-dire qu'il désirait avoir une commande beaucoup plus importante.

M. Waddington accorda les travaux, et M. Jobbé-Duval vint annoncer à M. de Chennevières une commande de 60,000 fr. !

M. de Chennevières, fort surpris, fut bien obligé de contresigner l'ordre du ministre. Seulement, sur la lettre officielle, il a, assure-t-on, rayé du formulaire réglementaire les mots : sur ma proposition, qui y figurent habituellement.

Il ne faut pas oublier que M. Jobbé-Duval est un conseiller municipal du plus beau rouge.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Les préparatifs pour la fête religieuse de dimanche prochain sont poussés avec la plus grande activité. On s'y est pris fort tard, car voici trois semaines que Tourcoing est à l'œuvre, mais on s'efforce de mettre à profit le peu de temps qui reste.

Tapisiers et décorateurs sont accablés de commandes ; la plupart des maisons seront pavisées aux couleurs pontificales et beaucoup seront illuminées.

Les habitants de certaines rues du centre se cotisent pour faire, au moyen de dômes suspendus qui seront éclairés le soir, des démonstrations d'ensemble.

Tout en approuvant cette pensée, nous voudrions qu'elle ne fût pas réalisée au détriment des décorations et des illuminations particulières.

Des mesures sont prises pour qu'une distribution de viande soit faite, dimanche, aux familles pauvres de Roubaix. Douze cents familles environ recevront un don, au nom du Pape et de la part d'un certain nombre de catholiques de Roubaix.

Nous engageons les personnes aisées et charitables à profiter de ce jour pour

soulager quelques misères. Elles n'auront hélas ! que l'embaras du choix.

Comme les années précédentes, la Grande-Harmonie assistera à la procession générale de la Fête-Dieu, dimanche.

Au Sacré-Coeur, le Saint-Sacrement sera escorté par la Grande-Fanfare.

D'après un état dressé par le ministère de l'intérieur, le total des arrêtés d'expulsion, prononcés dans toute la France, pour l'année 1876, s'élève au chiffre de 2192, dont voici la répartition :

Allemands, 299; Américains, 12; Anglais, 47; Arméniens, 1; Autrichiens, 12; Belges, 548; Bohémiens, 1; Brésiliens, 2; Danois, 2; Dominicains, 2; Egyptiens, 1; Espagnols, 177; Grecs, 17; Italiens, 3; Hollandais, 11; Hongrois, 7; Islandais, 7; Italiens, 820; Luxembourgeois, 30; Norvégiens, 1; Polonais, 6; Portugais, 1; Russes, 13; Suisses, 162; Turcs, 8.

Nous apprenons avec plaisir que l'Académie Française a décerné le prix Jouy, fondé pour les ouvrages d'observation et d'études de mœurs, à un écrivain lillois de mérite, M. Louis Dépret, pour son beau livre de pensées, Comme nous Sommes, qui vient de paraître.

Le conseil de révision a eu lieu, aujourd'hui, dans une salle de l'Hotel-de-Ville.

Il était présidé par M. Beffroi de la Grève, conseiller de préfecture et par le général Ponsard, de Cambrai.

Contrairement à l'habitude en pareil cas, les conscrits ont été très-calmes à l'issue de la séance.

Il n'y a eu aucune animation extraordinaire. On rencontrait quelques conscrits dans les rues, mais ils étaient sérieux et graves.

Le tribunal de simple police de Roubaix a jugé les contraventions suivantes, dans sa séance d'hier, 31 mai.

Violences légères	10
Tapages injurieux	6
N'a pas conduit son cheval convenablement	1
Embaras sur la voie publique	4
Défilé de voitures	1
Absence de voiture	2
Défaut de plaque	4
Ombrages	2
Défaut de balayage	2
Mauvais traitement envers les animaux	1
Divagation de chien	1
Passage sur un champ ensemencé	1
Arrestés	1
Affaires remises	5
Acquittements	8

Les accidents de voiture sont d'une fréquence vraiment déplorable. Nous en avons à relater quotidiennement, et généralement, ils sont dû à l'imprudence des conducteurs, ou à leur imprévoyance.

Hier, place de la Liberté, un enfant a été renversé, et la voiture cause de la chute, lui a passé sur le corps. Heureusement les roues n'ont fait qu'effleurer, le malheureux gamin, et son état est sans gravité.

Procès-verbal a été dressé au conducteur. La police doit sévir fortement contre ces faits, car ils sont trop souvent renouvelés.

En vertu d'un mandat d'extradition, Louis Maecher, peintre d'origine brunoise, a été arrêté, hier, à Watrelos. Cette homme a subi, en Belgique, une condamnation pour vol dont il avait négligé de remplir les conditions.

Il y avait, à Grimonpont, dans la journée d'hier, deux jeunes filles qui suivaient d'un air quel que peu pressé le plus vert sentier de l'endroit.

Elle sont rencontrées soudain par deux douaniers, à qui, l'allure précipitée de ces demoiselles, et surtout un certain embonpoint hétéroclite, éveillent les soupçons. « Ces deux fillettes, pourraient bien être deux fines fraudeuses, » pensèrent les douaniers; et dans le sentier vert, et séance tenante, on fit faire halte aux passantes.

En effet, elles transportaient toutes deux, de Belgique en France, le plus de kilos de tabac possible. Ce qui fait que les deux jeunes filles du sentier vert de Grimonpont, ont été dirigées en compagnie des douaniers, vers la prison municipale de notre ville.

Ces deux contrebandiers en jupons ont chacun 18 printemps, et se nomment, Pinchon et Vandewael. Elles sont, ouvrières de fabrique, à Roubaix.

Un grand tir à l'arc à la perche, a été donné, hier, à Watrelos, au cercle de la Concorde.

Plusieurs tireurs distingués de Amis Réunis, de Roubaix, assistaient à cette fête. Nos concitoyens ont été victorieux, à la grande joie et aux applaudissements de leurs collègues de Watrelos, qui ont été, pour eux, des hôtes charmants.

Un banquet de 22 couverts, offert par la société de tir de Watrelos, a réuni les membres de la Commission de cette société, et les tireurs des Amis Réunis. La plus cordiale gaîté, et la

plus franche sympathie a régné pendant tout le repas.

Nous remercions, au nom des Amis Réunis, les tireurs Watrelois, de leur chaleureux accueil.

Pour après-demain, dimanche, la société des tireurs de Watrelos, organise un grand concours de tir à la perche. Les amateurs de notre ville et des environs, ne manqueraient pas d'y affluer; d'abord, à cause du côté intéressant qu'offre ce tir, ensuite, ils sont sûrs de trouver au cercle de la Concorde, une réception des plus amicales et des plus courtoises.

La température reste la même, pluie et orage. On a vu des éclaircies dans la soirée d'hier. Pendant la nuit, le vent qui s'était élevé fait précédemment sentir, s'est élevé avec beaucoup d'intensité, et aujourd'hui, il soufflé d'une extrême violence. Le joli mois de mai s'est terminé comme il avait commencé, mal.

Depuis longtemps, on parle du dérangement des saisons, assertion qu'on accueille généralement avec un sourire ironique; cependant les faits météorologiques dont nous sommes témoins depuis presque un an, viennent bien certainement corroborer cette idée de certains astronomes.

Les frères Vandermoère, Henri et Emile, étaient réunis dans un cabaret du Blanc-Four, le 27 mai dernier, Emile échauffé par le genièvre chercha querelle à Henri, et le cabaretier dut intervenir, à tel point qu'il se disposa à mettre l'ivrogne à la porte.

Furieux de ne pouvoir résister en conséquence, notre homme s'en prit à la vaisselle et tout particulièrement à un pot d'étain qu'il brisa avec rage, et une fois dans la rue, il se livra à un tapage effréné.

Deux gardes-champêtres de Roncq, attirés, alors, par le bruit se présentèrent pour y mettre ordre en voulant se saisir d'Emile. Ce dernier dans la période la plus brillante de sa colère, le tourna contre les deux gardes, auxquels il distribua force coups de pieds, et coups de poings.

Les gendarmes ont été arrêtés, hier, les fouaillés. Le tribunal correctionnel va l'invoquer d'une façon particulière, à être moins violent.

Un incendie a détruit dans la nuit de mercredi à jeudi, à onze heures et demie, un magasin de déchets attenant à la filature de MM. Desmidt-Wallaert et Cavelier, à Fives.

Les pompiers de Fives, arrivés vers minuit sur le lieu de l'incendie ont empêché son développement. Les pertes sont de 6,000 fr., couvertes par une assurance au Nord. On attribue l'incendie à l'échauffement des déchets.

Les pompiers de Lille se sont aussi rendus jusqu'à la porte de Tournai, mais ne sont pas sortis de la ville. A une heure du matin, la nouvelle pompe à vapeur arriva à son tour à la porte de Tournai.

Hier matin, ont commencé, devant la première Chambre civile, les débats de l'affaire de Wambrechies.

M^e Blondeau, avoué des enfants Bequet, réclame à la Compagnie du Nord la somme de 1,622,000 fr., dont 50,000 à prélever tout d'abord pour Mlle Marie Bequet.

M^e Desrousseaux, avoué de la Compagnie, trouve cette somme exagérée.

Ainsi que nous l'avons dit, M^e Bayart plaide pour les enfants Bequet; M^e Théry père pour la Compagnie.

Dans sa séance du 30 mai 1877, le 1^{er} conseil de guerre, séant à Lille, a statué sur les affaires suivantes :

Jacques David, soldat au 43^e de ligne, a été condamné à deux ans de travaux publics pour désertion à l'étranger en temps de paix.

Alexandre Schaeffer, soldat au 43^e de ligne, a été condamné à deux ans de prison pour vol de 24 francs au préjudice d'un de ses camarades.

Achille Dernaucourt, jeune soldat de la classe de 1877 de la subdivision de Lille, a été condamné à un an de prison pour insoumission à la loi de recrutement.

LES RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT AU BIEN ont été distribuées dimanche, à Paris, en séance solennelle, ainsi que nous l'avons annoncé. Dans les palmiers, nous remarquons le nom de plusieurs personnes habitant le Nord et le Pas-de-Calais, sur lesquelles la Société nous fournit les détails qui suivent :

MM. Seydoux, Siéber et Cie., au Cateau. La direction de la vaste filature fondée par un célèbre industriel, M. Paulin, est aujourd'hui aux mains de MM. Seydoux, Siéber et Cie. Six mille ouvriers y sont attachés; un tiers d'hommes, un tiers de femmes et un tiers de jeunes filles et garçons. Ces derniers ne travaillent que six heures, afin de pouvoir fréquenter l'école.

Céles aux dispositions bienveillantes des administrateurs, les ouvriers ont leur bien-être assuré, car l'établissement contient une caisse d'épargne, une caisse de secours, un hôpital, une école, un hôtel, un fourneau économique, et les invalides du travail jouissent d'une pension de retraite. On ne saurait se poser plus loin la prévoyance et la protection. Nous offrons à M. Seydoux notre médaille dont il partagera l'honneur avec ses dignes associés.

M. Augustin Corrier, contre-maître de fonderie, cinquante-deux ans, à Sipp-le-Noble.

Est cité par ses patrons comme modèle de conduite au travail, de tempérance et de dévouement. Pendant trente années d'intelligents services dans les mêmes ateliers, il a su se faire estimer et aimer de tous.

M. Eugène Beghin, homme de lettres, à Béthune. Déjà lauréat de notre société, M. Beghin s'est signalé par de nouveaux services. Membre de la société des Charitables, auxiliaire dévoué du Bureau de bienfaisance, écrivain de mérite, M. Beghin, depuis vingt-cinq ans, a écrit, par ses actes et par ses conseils, a mérité un rappel de médaille.

Mlle Laure Vasseur, vingt-six ans, à Hallennes. Nous dirons en quelques mots l'histoire touchante de cette pauvre fille qui, depuis dix ans, nourrit de son travail et soigne nuit et jour avec un patient amour, son père, paralytique, que la maladie et les souffrances ont rendu exigeant et irascible.

Laure Vasseur avait seize ans quand elle perdit sa mère et un frère, presque à ce moment on son père fut atteint de paralysie. Elle avait deux frères; mais l'aîné, à demi aveugle, gagnait à peine une petite journée; le cadet n'avait que dix ans. Dès lors commença pour elle une vie d'abnégation et de travail, qui dure encore aujourd'hui. Quand tout dort dans le village, elle veille, travaillant à la couture, toujours prête à donner à son père les soins dont il a besoin.

La seule distraction du paralytique, c'est sa pipe; mais il faut la lui mettre allumée dans la bouche.

Laure, surmontant le dégoût que lui inspire le tabac, a appris à fumer; la pipe s'est éteinte dix fois, la fille dévouée la rallume dix fois, malgré les nausées.

Cette vaillante fille, signalée à la Société d'encouragement au bien, a été jugée digne d'une médaille d'honneur.

M. Victor Auguste Raiff, instituteur à Ardes, 60 ans, et Mme Raiff, née Cosina Waller.

Dans sa séance solennelle du 2 avril dernier la Société libre d'instruction et d'éducation populaires décernait à un modeste instituteur de campagne une médaille d'or, pour quarante années de services distingués dans la même commune.

Il appartenait à la Société nationale d'encouragement au Bien de récompenser en lui, au jour de ses grandes assises, le père de famille vertueux, l'homme de dévouement et le vrai patriote : M. Raiff a onze enfants; tous ont été nourris par la mère, une sainte femme qui leur a enseigné les premiers principes du devoir, le respect des parents et l'amour de la famille. Le père a développé ces sentiments, et aujourd'hui cette famille patriarcale donne un exemple bien rare de l'union parfaite entre tous ses membres, d'une piété filiale admirable. En 1870, quand la guerre éclata, deux fils étaient déjà sous les drapeaux. La patrie a besoin de défenseurs, dit simplement le père de ceux qui restaient. Partez, mes enfants, allez rejoindre vos frères, et souvenez-vous que vous êtes Français... Il les bénit comme s'il ne devait plus les revoir, et ils partirent à tous deux, sans se regarder, et se comportèrent si vaillamment que les deux plus jeunes furent faits sergents-majors. Le cadet devint sous-lieutenant, l'aîné capitaine.

Les trois filles ont obtenu leur diplôme et sont toutes mariées. M. Raiff habite à Boulogne; trois sont dans le commerce, et le dernier âgé de 16 ans, va terminer ses études.

Malgré les charges toujours croissantes et sans autres ressources que le maigre produit de son travail, M. Raiff n'a pas hésité à recueillir et à adopter en son sein deux enfants orphelins et un petit cousin dont il a préparé l'éducation.

Ajoutons que la maison d'école d'Ardes est des plus hospitalières; on ne frappe jamais en vain à la porte, et Mme Raiff tient toujours en réserve la part du pauvre.

En décernant une médaille d'honneur au chef d'une si belle famille, le conseil supérieur de notre Société a voulu associer à cette haute distinction la vénérable mère qui a été de moitié dans le bien accompli.

Médaille et diplôme collectifs.

Nous recevons, de Maubeuge ditle Propagateur, des renseignements sur la tentative d'assassinat commise à Bonfort, le 27 mai dernier, par le nommé P. Lambret, âgé de 35 ans, ex-brasseur, sur une femme, âgée de 32 ans.

Il paraît que cette dernière est en instance pour obtenir sa séparation, la vie commune étant devenue insupportable. Samedi, vers dix heures du soir, elle se trouvait près d'une fenêtre non fermée, en conversation avec un de ses cousins, L. Decornie, et sa femme. Ils se tenaient dans la pièce sans lumière quand un coup de feu retentit, puis un second. Ces coups ont été tirés d'une autre fenêtre située à 10 m. de celle près de laquelle se trouvaient ces derniers.

Decornie, sans calculer le danger qu'il éprouvait puisque Lambret avait rechargé son arme, s'élança sur lui et le désarma.

Ce malheureux est un ivrogne qui a dissipé toute sa fortune. Depuis longtemps, il profère des menaces de mort contre sa femme et ses enfants, comme on lui avait pris son fusil, il en a acheté un autre à deux coups, en disant : « Il y en a un des deux pour ma femme. » Il est en fuite. On croit qu'il est passé en Belgique.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 31 mai. — Elisa Leroux, rue de la Barbe d'Or, 28. — Clément Delcourt, rue de Lannoy, 28. — Eugénie Vermeulen, rue des Longues-Haies, 101.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 mai. — Louis Hespel, 27 ans, tisserand, au Pile. — Martin Willig, 45 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, 101. — Lucie Bailly, 71 ans, rentière, rue de Blanche-Maison, 63. — Palyne Godegnois, 27 ans, ménagère, à l'Hotel-Dieu. — Victor Depreinc, 1 an, rue de la Guinguette.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 31 mai. — Paul Ducomminot, au Moulin-Fagot. — Jeanne Delahoutre, rue des Carliers.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 mai. — Jean-Baptiste Florent, 54 ans 2 mois, époux de Rufine Ducomminot, au Moulin-Fagot. — Louis Baiser, 80 ans 7 mois, veuf de Julie Cateau, à l'Aspic général.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FLORIN-DUHAÏLI, qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, du décès de Monsieur JULES PAUL-AMÉDÉE JOSEPH FLORIN, décédé à Roubaix, le 31 mai 1877, dans sa 26^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le samedi 3 juin 1877, à 9 heures, et au convoi et service solennel qui auront lieu le lundi 4 juin, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les visites seront châtées le même jour, à 5 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 57.

Un obit solennel de trois mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le samedi 4 juin 1877, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame CHARLOTTE JUSTINE BOÛT, veuve de Monsieur GÉRAR GAYDET, décédée à Roubaix, le 5 mai 1877, à l'âge de

81 ans. — Les personnes qui, par publi, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — L'Impression Alfred Ribouart. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien.)

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES (Dépêche de l'Observatoire de Paris) Paris, 1^{er} juin, à 1 heure soir. — Hauteur du baromètre à 0 mètre, 748; Lorient, 753; Bordeaux, Besançon, 762; Toulon, 764; Lille, 759; La Bourrasque au vent de l'Est-Nord-Est amène un vent fort du Sud-Ouest. Continuation du temps orageux et à ondées (?)

Belgique

Nous continuons à donner les résultats des élections provinciales.

A Termonde. M. H. Verheyden, catholique, est élu sans opposition.

A Thourout. M. Albrecht Kervyn, catholique, a été élu par 838 voix sur 928 votants.

A Oostroosebeke. M. Em. Van Ouytve, catholique, a obtenu 320 voix sur 329 votants.

A Bruges. M. René Fraeyns, candidat catholique, a été à Bruges par 2,134 voix sur 2,342 votants.

Pendant la nuit du 27 au 28 mai, entre onze heures et minuit, les habitants d'Ellezelz furent éveillés par le bruit d'un feu qui sortait de la cheminée de la maison de M. Van der Linden, et étendu à la place d'Ellezelz, menaçant de devenir la proie des flammes. Etrange de temps, ces quatre habitations, couvertes de chaume et construites en bois, pétillaient, flambaient, crépitaient et s'abîmaient sous le souffle d'un vent violent.

Un infortuné vieillard, de l'âge de 80 ans, a été surpris dans son lit par les flammes. M. le docteur André, un jeune praticien distingué, qui lui a prodigué les premiers soins, ne désespère pas de le sauver, malgré la gravité de son état.

On affirme que les maisons incendiées sont assurées.

Un drame terrible s'est passé pendant la nuit de dimanche à lundi, impasse Geerts, n^o 13, rue Saint-François, à Saint-Josse-ten-Noode.

Un rez-de-chaussée de cette maison, au fond d'un corridor qui donne sur une étroite cour intérieure, se trouve une chambre rectangulaire.

C'est là qu'habitaient les époux Kleyn. Sur le lit se trouvait le cadavre de Léopold Kleyn, portant encore un pantalon noir et une chemise blanche, remués, probablement pendant la lutte, dans le sang. Les mains étaient pendantes le long du corps, les mains à moitié fermées, la bouche entrouverte, la figure peu convulsionnée. Sur les pieds se trouvait la corde qui avait servi au suicide.

Le soir, devant le lit, se trouvait le cadavre de l'épouse Kleyn, la tête à l'écarter, la tête dans la direction de la porte.

L'assassin, Léopold Kleyn, né le 20 décembre 1847, commissionnaire-public, stationnant porte de Scherbenek, en l'avenue de la Gare, en été, avait épousé Marie Van Snick, ex-lavandière, et habitait avec elle la maison précitée.

Il avait deux enfants: un de cinq, l'autre de trois ans.

Le ménage vivait en très-mauvaise intelligence; la femme Kleyn, qui n'obéissait pas assez vite à la maison, ne lui avait pas s'adonnait à la boisson, ne lui buvait aussi.

Voici les faits qui se sont passés dans la nuit de dimanche: pendant la journée il y avait déjà eu une querelle entre les époux Kleyn.

La femme Kleyn entra chez elle prise de boisson, vers dix heures; après quelques instants de conversation avec son voisin, elle alla se coucher.